



Demande aide sur droit d'un enfant a venir

Par **danie**, le **24/04/2010** à **18:05**

Bonjour,

je suis un futur pere qui ne veut vivre avec la mere suite des mensonges fait au depart sur une sterilité qui en faite n'existait pas et qui m'a été avoué a 3mois de grossesse alors que cette femme de 32ans s'est installée chez moi car elle vivait chez sa soeur qui l'a mise dehors '(je regrette d'avoir été si naïf)elle me rend la vie dure car de mon cote je n'ai que 22ans et elle savait que je ne voulais pas d'enfants et que je ne comptais pas rester avec elle .car étant routier je partais la semaine et ne veux m'installer avec quelqu'un pour le moment. la je viens de rencontré une jeune femme de mon age et ne peux même pas la recevoir chez moi . en plus elle a monté mes frères contre moi seule ma mère et mon père me conseillent et me soutiennent. c'est même ma mere qui m'a donné votre site pour savoir quoi faire.Malgré tout je veux assumer mes responsabilités vis à vis de cet enfant mais pas de la mère qui me menace de ne jamais m'autoriser à le voir. Comment puis je faire valoir mes droits en tant que pere à partir de la naissance .Sa grossesse est de 4mois et demi .J'espère que vous pourrez me conseiller et vous en remercie d'avance(Je suis très gentil sensible et très bien élevé dont on en profite mais je veux assumer mon erreur)